



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 juin 2017

Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie

Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel
(données au 31 mars 2017)

Clients résidentiels : le nombre de sites en offre de marché continue de progresser à un rythme élevé au premier trimestre 2017 : + 6,9 % en électricité et + 4,3 % en gaz naturel

En électricité, le nombre de sites en offre de marché continue de progresser avec 318 000 clients supplémentaires (soit + 6,9 %) à la fin du 1^{er} trimestre 2017 (336 000 au trimestre précédent). En gaz naturel, les offres de marché continuent de se développer avec 217 000 clients supplémentaires en offre de marché à la fin du 1^{er} trimestre 2017 (241 000 au trimestre précédent), soit une augmentation de 4,3 %.

En électricité, 4 878 000 sites, sur un total de 32,1 millions, sont désormais en offre de marché, la quasi-totalité d'entre eux ayant choisi un fournisseur alternatif (4 847 000). La part de marché des fournisseurs alternatifs s'élève désormais à 15%.

En gaz naturel, 5 266 000 sites sur un total de 10,6 millions sont en offre de marché, soit plus de la moitié des sites résidentiels. Parmi ces sites en offre de marché, 2 564 000 relèvent d'un fournisseur alternatif (+ 89 000 par rapport au trimestre précédent) et 2 702 000 d'un fournisseur historique (+ 128 000 par rapport au trimestre précédent). La part de marché des fournisseurs alternatifs s'élève désormais à 25% des sites.

Evolution du nombre de sites résidentiels en offre de marché

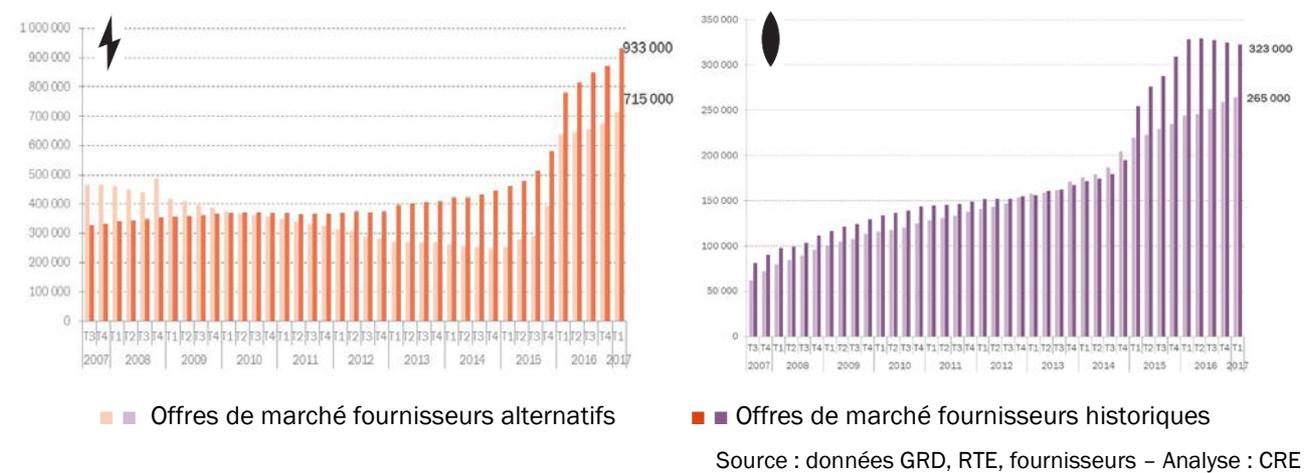


Clients non résidentiels : après un dernier semestre de l'année 2016 relativement stable, le marché de l'électricité reprend le développement des offres de marché et de la concurrence au premier trimestre 2017.

En électricité, sur un total de 5 millions de sites non résidentiels, 1 648 000 sites sont en offre de marché, soit une nette progression de 6,4 % par rapport au trimestre précédent (+ 100 000 sites). Le nombre de sites en offre de marché chez les fournisseurs alternatifs est en hausse de 6,8 %, correspondant à 60 000 sites supplémentaires en portefeuille au premier trimestre 2017.

En gaz naturel, au 31 mars 2017, 588 000 sites non résidentiels sur un total de 663 000 sont en offre de marché, dont 265 000 chez un fournisseur alternatif, soit une augmentation de 0,5 % par rapport au trimestre précédent. Les fournisseurs historiques continuent de perdre des sites en offre de marché au premier trimestre 2017 (-1 900 sites) au profit des fournisseurs alternatifs (+5 000 sites au cours du premier trimestre).

Evolution du nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Comparatif des offres au prix de marché par rapport aux offres au tarif réglementé

Sur le marché de l'électricité, le prix de l'offre de marché indexée sur le tarif réglementé la moins chère proposée à Paris est inférieur de 6 % au tarif réglementé de vente TTC, pour un client moyen au tarif base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an et 7 % pour un client moyen au tarif heures pleines/heures creuses 9 kVA consommant 8,5 MWh/an.

Sur le marché du gaz naturel, l'offre de marché à prix variable la moins chère, proposée à Paris, d'une part à un client type consommant 750 kWh/an (Base Cuisson) et d'autre part à un client type consommant 17 MWh/an (B1 Chauffage au gaz) est inférieure respectivement de 5 % et de 7 % au tarif réglementé de vente TTC.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.